

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi vingt et un septembre deux mil vingt à dix-neuf heures, salle de la mairie de Sancergues, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Dominique MALLERON, Isabelle RICHARD, Raphaëlle BAGNOLATI, Aurélien BORDINAT, Caroline GANIER, Jean-Pierre PERNEL, Thierry CARLIER, Samuel LECAS, Antonia SINGER, Pascal BOYELDIEU, Patrick TUFFIER

Absent excusé : Robert LEPOIX donne pouvoir à Pascal BOYELDIEU

Mr Dominique MALLERON est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour, les points suivants:

- ✓ Décision Modificative N°1
- ✓ Convention participation financière des communes participantes au prix du ticket de cantine

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour, les points suivants:

- ✓ Coupes de bois 2020 : fixation des tarifs
- ✓ Contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} octobre 2020

COUPES DE BOIS 2020 : FIXATION DES TARIFS

Après délibération et vote, le conseil municipal décide de fixer le montant des coupes de bois 2020 de la façon suivante :

- Bois d'Augy : bois sur pied : 6€/stère

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise Monsieur le maire ou les adjoints à signer un contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} octobre 2020.

DELEGATION AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL : DELIBERATION RECTIFICATIVE

Rectification de la délibération n°17 du 03/07/2020 suite à la réception du courrier de la Préfecture du Cher en date du 29 juillet 2020 nous demandant d'apporter des précisions sur certains points ainsi que le retrait des points n° 14, 20 et 21.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal a donné au maire les délégations décrites à l'article L.2122-22 du CGCT, en tout ou partie et pour la durée de son mandat.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à la bibliothèque municipale pour la participation à l'achat de protections (masques, gants) destinées au public fréquentant la bibliothèque, qui s'élève à 147€.

CREANCES ETEINTES POUR UN MONTANT DE 407,08€

Sur proposition de Mme Murielle BOURGOIGNON, Chef de poste du Centre des Finances Publiques de Baugy, par état explicatif en date du 3 août 2020, pour les demandes de créances éteintes suite à commission de surendettement de la Nièvre, sous contrôle du juge, Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de statuer sur les créances éteintes suivantes :

Budget	Date	Pièce	Nature	Montant effacé
83800	06/07/15	125	Loyer juin 2015	102,54€
83800	27/07/15	162	Loyer juillet 2015	304,54€
TOTAL				407,08€

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 407,08€ et que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6542.

TARIFS DE CANTINE FACTURES PAR LE COLLEGE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Monsieur le maire donne lecture de l'arrêté départemental du 15 juin 2020 fixant les tarifs du service d'hébergement et de restauration des collèges publics du Cher pour l'année scolaire 2020-2021 (du 01.09.2020 au 31.08.2021). Le prix voté par l'Assemblée Départementale pour la cantine du collège Roger Martin du Gard est de 2,90€ par repas pour les élèves de primaire et maternelle et de 5,40€ pour les extérieurs (chauffeurs de bus).

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à régler les factures émises par le Collège Roger Martin du Gard à ces tarifs.

TARIF CANTINE ANNE SCOLAIRE 2020/2021

Suite à la réception de l'arrêté départemental du 15 juin 2020 fixant les tarifs du service d'hébergement et de restauration des collèges publics du Cher pour l'année scolaire 2020/2021 (du 01.09.2020 au 31.08.2021), Monsieur le Maire informe que le prix voté par l'Assemblée Départementale pour la cantine du collège Roger Martin du Gard n'augmente pas par rapport à l'année scolaire 2019/2020.

Avant de procéder au vote Monsieur Bruno CHAPELIER, maire adjoint, rappelle le fonctionnement et l'utilisation des deux types de tickets de cantine. Le ticket jaune au prix de 3,45€ s'adresse aux enfants des communes participantes (Argenvières, Groises, la Chapelle Montlinard, Lugny-Champagne, Saint Léger Le Petit, Saint-Martin des Champs). Le ticket bleu au prix de 4,93€ s'adresse aux enfants des communes non participantes.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de fixer le prix du ticket de cantine au 1^{er} septembre 2020 à :

- ✓ Ticket jaune : 3,45€ (communes participantes)
- ✓ Ticket bleu : 4,93€ (communes non participantes).

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES PARTICIPANTES AU PRIX DU TICKET DE CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de fixer à 1,51€ (par ticket vendu aux enfants domiciliés sur leur commune pour l'année scolaire 2019/2020) la participation financière aux communes participantes suivantes : Argenvières, Groises, La Chapelle Montlinard, Lugny-Champagne, Saint-Léger le Petit et Saint-Martin des Champs.

TARIFS DES TRANSPORTS CANTINE MATERNELLE ET PISCINE PRIMAIRE FACTURES PAR STI CENTRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Monsieur le maire donne lecture des devis de STI Centre qui effectue les transports des élèves de maternelle pour la cantine au collège de Sancergues ainsi que des élèves de primaire à la piscine de La Charité-sur-Loire.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à régler les factures émises par la société STI Centre de St Doulichard, au prix de :

- 81€ TTC par jour aller/retour pour le transport cantine (4 jours/semaine)
- 92€ TTC par voyage aller/retour pour le transport piscine.

ONF : COUPES 2021

Monsieur Thiery CARLIER, conseiller municipal, intervient pour faire le retour de la visite avec l'ONF le 15 septembre dernier, indiquant : les coupes de bois définies pour 2021, la plantation de peupliers à prévoir sur la parcelle 3 (du marais ?), un lot de résineux à trouver acquéreur, la remise à jour de la convention avec le Paint-ball, de communiquer le règlement relatif à la sécurité des affouagistes.

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Julien DONDON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après
- 2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature de la coupe 1	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)
103	AS	30	3.21
105	AS	40	4.35
106	AS	25	2.41

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration, AS sanitaire, EM emprise, EMC emprise de cloisonnement, IRR irrégulière, REG régénération, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, RCV relevé de couvert

REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT

Monsieur le maire informe le conseil municipal du départ d'une locataire communale et après un état des lieux satisfaisant il y a lieu de lui faire le remboursement de la caution.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le remboursement de la caution pour le logement occupé par Mme Jeanne MILLET, au 2 rue du Croque Mahaut, partie au 31 août 2020 au terme d'un mois de préavis pour un montant de 257,86€.

VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR YANNICK DESQUEUX : FIXATION DU PRIX

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la demande de Monsieur DESQUEUX de son souhait d'acquérir un bout de la parcelle ZH 60 d'une superficie de 1000m², évoquée en questions diverses lors du dernier conseil municipal.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable pour cette vente au prix de 10€/m² à M. Yannick DESQUEUX : les frais de bornage, d'étude géotechnique du sol ainsi que les frais de réseau au droit du domaine public, sauf assainissement, seront à la charge du vendeur ; les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur le maire ou les adjoints à signer tous les actes concernant cette affaire.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2020 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT

Monsieur le maire donne lecture du courrier du Département du Cher en date du 1^{er} septembre 2020, rappelant le partenariat entre le Département du Cher et la commune de Sancergues, afin de répondre aux besoins des administrés et plus globalement des habitants de notre département en situation de précarité, ainsi que sa répartition éventuelle selon la nature des aides octroyées. A titre indicatif, le Département du Cher nous informe des aides versées en 2019 pour des administrés de notre commune :

- Logement : 5 ménages, pour un montant total de 1.322,46€
- Energie : 12 ménages, pour un montant total de 2.585€
- Eau : 10 ménages, pour un montant total de 690€.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande. Le montant des aides s'élève à 1.000€ est sera réparti sur les trois fonds.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECT (CCID) : DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Monsieur le maire donne lecture du courrier du Directeur Départemental du Cher des finances publiques concernant le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales 2020, et explique son rôle et sa composition.

Il informe donc du nombre de commissaires titulaires et suppléants à désigner : 6 titulaires et 6 suppléants, mais rappelle que la liste de personnes proposées doit être en nombre double.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal propose :

- **Président** : Jean-Luc CHARACHE, Maire

- **Commissaires titulaires :** Bruno CHAPELIER, Thierry CARLIER, Jean-Marie MUSOLESI, Caroline GANIER, Samuel LECAS, Pascal BOYELDIEU, Jean-Pierre PERNEL, Françoise BEZET, Martine DUBOIS, Gisèle AUBARD, Jean-Claude LARRIVÉE, Marie-José GOURDY
- **Commissaires suppléants :** Dominique MALLERON, Isabelle RICHARD, Raphaëlle BAGNOLATI, Aurélien BORDINAT, Robert LEPOIX, Antonia SINGER, Patrick TUFFIER, Christine BEZET, Carole BRUNEL, Gérard GOURAUD, Patrick PINARD, Marie-Claude GABOT.

RENOUVELLEMENT DU REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT AU GIP RECIA

Vu la délibération en date du 29 octobre 2015 par laquelle le conseil municipal a décidé d'adhérer au GIP Recia, centre de ressources régional du numérique (plateforme de dématérialisation).

Considérant le renouvellement du conseil municipal à l'issue des élections de mars et juin 2020.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal désigne comme :

- Représentant titulaire : Jean-Luc CHARACHE
- Représentante suppléante : Isabelle RICHARD.

QUESTIONS DIVERSES

- **Habilitations accès Latitude18 :** suite aux élections municipales 2020, il y a lieu de modifier les habilitations pour les accès à Latitude18 (site du SDE18). Ces accès sont nominatifs, personnels et autorisés par le maire. Sont désignés comme utilisateurs habilités de la commune : M. Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON et Mme Mickaëlle LECAS (secrétariat).
- **EHPAD La Clé des Champs :** suite à la demande d'une subvention le conseil municipal refuse.
- **APF France Handicap :** remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2020.
- **Projet APARTE (Activité Physique Adaptée en milieu Rural du Territoire Est du Cher) :** sollicite un partenariat avec la commune pour la mise à disposition d'une salle municipale. La salle Vauvise sera proposée.
- **Devis Sarl CTM :** pour des travaux face au cimetière est mis en attente.
- **Devis LACROIX City :** pour des panneaux de signalisation est mis en attente.
- **Devis BODET Campanaire :** pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 de l'église (1.975,33€ HT) ainsi que celui du remplacement des battants des cloches 2 et 3 (2.319€ HT) sont accordés.
- **Projet complexe scolaire :** Monsieur le maire informe l'assemblée de la rencontre avec Sem Territoria. Un dossier du projet sera transmis prochainement pour présentation au conseil municipal avant fin 2020.
- **Demande de bateau devant entrée au n°9 rue de la Carolerie :** une demande sera faite auprès de la DIRCO pour autorisation.

- **Arbre de Noël 2020** : n'aura pas lieu en raison du contexte sanitaire actuel, mais les enfants de la commune (jusqu'à 10 ans) seront tout de même gâtés. L'information sera donnée sur le mode de distribution des jouets.
- **Salle du conseil** : Monsieur Thierry CARLIER, conseiller municipal, demande la remise en place des extrémités de table pour améliorer l'espace dans la salle du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10.